

AL HIFADH SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2010.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 31 mars 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois de la société "AL HIFADH SICAV" dans les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ont atteint au 31 mars 2010 5,07% de l'actif net, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois de la société "AL HIFADH SICAV" dans les valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou actions ou parts d'organismes de placement collectif ; les emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne et les bons du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ont atteint au 31 mars 2010 48,39% de l'actif net, constituant ainsi une insuffisance par rapport au minimum de 50% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

A notre avis, et en dehors des deux observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Adnène ZGHIDI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-10	31-mars-09	31-déc.-09
Portefeuille-titres	3.1	14 713 141,679	7 067 600,504	11 487 176,126
Obligations et valeurs assimilées		7 714 968,691	1 293 945,060	5 538 840,839
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		5 461 244,938	4 763 853,324	4 886 085,287
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 536 928,050	1 009 802,120	1 062 250,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	15 600 192,846	5 744 468,265	12 079 304,317
Placements monétaires		15 465 979,873	4 555 597,888	12 065 346,771
Disponibilités		134 212,973	1 188 870,377	13 957,546
Créances d'exploitation	3.5	17 397,238	28 824,889	18 504,178
Total Actif		30 330 731,763	12 840 893,658	23 584 984,621

Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	45 002,756	20 013,784	42 769,524
Autres crédeurs divers	3.7	13 358,360	7 837,687	11 601,229
Total Passif		58 361,116	27 851,471	54 370,753
Actif net		30 272 370,647	12 813 042,187	23 530 613,868
Capital	3.8	28 945 042,486	12 603 434,449	22 691 023,991
Sommes distribuables		1 327 328,161	209 607,738	839 589,877
Résultat d'exploitation de la période		221 733,819	80 670,353	675 412,797
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		34 973,881	9 951,611	163 980,316
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 070 620,461	118 985,774	196,764
Actif net		30 272 370,647	12 813 042,187	23 530 613,868
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 330 731,763	12 840 893,658	23 584 984,621
ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL (Montants exprimés en dinars tunisiens)				
	Note	Période au 31 mars 2010	Période au 31 mars 2009	Période au 31 dec. 2009
Revenus du portefeuille titres	3.2	138 816,695	73 821,693	468 591,529
Dividendes		0,000	0,000	56 188,500
Revenus des obligations de sociétés		70 173,650	15 235,767	133 036,619
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		68 643,045	58 585,926	279 366,410
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	139 111,915	33 009,439	376 154,775
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		85 557,316	0,000	155 415,318
Revenus des certificats de dépôt		28 470,000	30 998,668	122 130,389
Revenus des Dépôts à Terme		24 478,551	1 155,188	91 125,987
Revenus des comptes à vue		606,048	855,583	7 483,081
Total des revenus des placements		277 928,610	106 831,132	844 746,304
Charges de gestion des placements	3.9	(45 002,755)	(20 013,784)	(134 434,334)
Revenu net des placements		232 925,855	86 817,348	710 311,970
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(11 192,036)	(6 146,995)	(34 899,173)
Résultat d'exploitation		221 733,819	80 670,353	675 412,797
Régularisation du résultat d'exploitation		34 973,881	9 951,611	163 980,316
Report à nouveau		0,000	0,000	196,764
Sommes distribuables de la période		256 707,700	90 621,964	839 589,877
Report à nouveau (annulation)		0,000	0,000	(196,764)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(34 973,881)	(9 951,611)	(163 980,316)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 639,468	403,153	(1 818,464)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres		7 666,365	34 881,552	103 541,666
Frais de négociation		(465,504)	(986,199)	(8 036,178)
Résultat de la période		230 574,148	114 968,859	769 099,821

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période au 31 mars 2010	Période au 31 mars 2009	Période au 31 dec. 2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	230 574,148	114 968,859	769 099,821
Résultat d'exploitation	221 733,819	80 670,353	675 412,797
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 639,468	403,153	(1 818,464)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	7 666,365	34 881,552	103 541,666
Frais de négociation	(465,504)	(986,199)	(8 036,178)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(89 462,141)
Transaction sur capital	6 511 182,631	3 137 551,847	13 290 454,707
Souscription	41 098 692,257	23 026 339,746	113 069 219,892
Capital	39 104 300,000	22 602 900,000	110 211 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	336 932,620	122 904,847	595 590,379
Régularisation des sommes distribuables	1 657 459,637	300 534,899	2 262 329,513
Rachat	34 587 509,626	19 888 787,899	99 778 765,185
Capital	32 912 600,000	19 518 700,000	97 139 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	283 454,454	108 831,480	541 315,988
Régularisation des sommes distribuables	1 391 455,172	261 256,419	2 098 349,197
Variation de l'actif net	6 741 756,779	3 252 520,706	13 970 092,387
Actif net			
En début de période	23 530 613,868	9 560 521,481	9 560 521,481
En fin de période	30 272 370,647	12 813 042,187	23 530 613,868
Nombre d'actionnaires			
En début de période	225 013	94 291	94 291
En fin de période	286 930	125 133	225 013
Valeur liquidative	105,504	102,395	104,574
Taux de rendement	0,89%	0,99%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1. : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2. : Référentiel et principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 mars 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note 2.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels de la SICAV EL HIFADH sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Note 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Note 2.2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Note 2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3. : Les éléments du bilan et de l'état de résultat**Note 3.1. : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 mars 2010	% actif net
Titres OPCVM				
Actions des SICAV	14 350	1 534 399,436	1 536 928,050	5,07%
actions SICAV FIDELITY	14 350	1 534 399,436	1 536 928,050	5,07%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations admises à la cote	90 057	7 577 894,246	7 714 968,691	25,32%
AIL2010-01	5 500	550 000,000	553 164,383	1,82%
Amen Bank 2006	300	21 081,154	21 226,114	0,07%
ATB 2007/1	4 250	391 028,520	407 320,644	1,34%
ATL 2007/1	1 330	79 800,000	82 221,664	0,27%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 515 852,000	5,00%
BTKD 2009	2 500	250 000,000	250 910,000	0,83%
BTKD 2006	4 000	160 093,030	162 307,430	0,54%
CIL 2007-1	300	18 156,636	18 361,836	0,06%
GL 2003-2	7 657	153 661,773	154 618,183	0,51%
STB 2010 - 1	15 000	1 500 000,000	1 501 572,000	4,95%
TL 2006-1	7 720	309 352,640	315 337,184	1,04%
TL SUB 2007	500	30 000,000	31 123,200	0,10%
TLS 2008-1	1 000	80 228,000	83 362,400	0,27%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 500 000,000	2 582 700,000	8,52%
UTL 2004	505	20 224,193	20 227,425	0,07%
UTL 2005	235	14 268,300	14 664,228	0,05%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%

Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier	4 910	5 246 165,400	5 461 244,938	18,01%
BTA 6,75 - 07/2017	1 000	1 059 315,000	1 098 454,106	3,62%
BTA 6,9 : 9/05/2022 (15 ans)	885	910 216,500	954 106,973	3,15%
BTA 6% : mars 2012 (6 ans)	216	220 752,000	221 234,976	0,73%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	2 112	2 303 722,000	2 425 928,560	8,00%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	600	645 049,900	649 744,780	2,14%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	107 110,000	111 775,543	0,37%
TOTAL		14 358 459,082	14 713 141,679	48,39%

Note 3.2 : Les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 138 816,695 DT pour la période du 01/01 au 31/03/2010 et se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Dividendes	0,000	0,000
- des Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	138 816,695	73 821,693
Revenus des obligations de sociétés	70 173,650	15 235,767
- intérêts	70 173,650	15 235,767
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	68 643,045	58 585,926
- intérêts	68 643,045	58 585,926
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	138 816,695	73 821,693

Note 3.3. Les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 15 600 192, 846 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		15 198 451,592	15 465 979,873	50,99%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	3	2 500 000,000	2 555 377,000	8,43%
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 020 160,000	3,36%
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 024 066,000	3,38%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	511 151,000	1,69%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	9	5 100 000,000	5 111 780,888	16,85%
DAT STUSID BANK à plus d'un an	9	5 100 000,000	5 111 780,888	16,85%
Emetteur AL WIFAK LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	2	2 500 000,000	2 579 750,137	8,51%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 500 000,000	1 554 917,260	5,13%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 000 000,000	1 024 832,877	3,38%
Emetteur ATTIJARI LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 300 000,000	1 334 784,438	4,40%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Attijari Leasing	1	1 300 000,000	1 334 784,438	4,40%

Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 067 261,370	6,82%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Intermetal	1	2 000 000,000	2 067 261,370	6,82%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 798 451,592	1 817 026,040	5,99%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	487 972,842	489 403,888	1,61%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ		668 163,479	678 573,741	2,24%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	642 315,271	649 048,411	2,14%
Disponibilités				
Dépôts à vue		134 212,973	134 212,973	0,44%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		15 332 664,565	15 600 192,846	66,14%

Note 3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/03/2010 à 139 111,915 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/03/2010 sur les bons de trésor, les billets de trésorerie, certificats de dépôt et compte à vue et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	85 557,316	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	28 470,000	30 998,668
Intérêts des autres placements	24 478,551	1 155,188
Intérêts des comptes courants	606,048	855,583
TOTAL	139 111,915	33 009,439

Note 3.5. Les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 17 397,238 DT au 31/03/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	16 837,238	27 924,889
Agios créditeurs à recevoir	560,000	900,000
TOTAL	17 397,238	28 824,889

Note 3.6. Les opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 45 002,756 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Rémunération Distributeurs	16 072,409	7 147,777
Rémunération gestionnaire	19 286,897	8 577,331
Rémunération dépositaire	9 643,450	4 288,676
TOTAL	45 002,756	20 013,784

3.7. Autres Créditeurs Divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 13 358,360 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Redevance CMF	2 500,718	1 097,286
Provision jetons de présence	7 485,475	4 905,605
Honoraires commissaire aux comptes	3 156,585	1 594,546
TCL	213,582	77,450
Impôt à payer	0,000	142,800
Frais dépositaires à payer	2,000	20,000
TOTAL	13 358,360	7 837,687

Note 3.8. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2010 au 31/03/2010 se détaillent ainsi :

Capital initial au 01/01/2010	
Montant	22 501 300,000
Nombre de titres	225 013
Nombre d'actionnaires	44
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	39 104 300,000
Nombre de titres émis	391 043
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	32 912 600,000
Nombre de titres rachetés	329 126
Capital au 31/03/2010	
Montant (en nominal)	28 693 000,000
Sommes non distribuables	252 042,486
Montant du capital au 31/03/2010	28 945 042,486
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	46

Note 3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 45 002,755 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Rémunération Distributeurs	16 072,408	7 147,777
Rémunération gestionnaire	19 286,897	8 577,331
Rémunération dépositaire	9 643,450	4 288,676
TOTAL	45 002,755	20 013,784

Note 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 11 192,036 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2010	Montant au 31/03/2009
Rémunération commissaire aux comptes	2 712,330	1 595,373
Redevance CMF	6 428,836	2 859,050
Jetons de présence	1 479,420	1 479,420
Autres impôts	571,450	213,152
TOTAL	11 192,036	6 146,995

Note 4. Autres informations

Les données par actions et les ratios pertinents au 31/03/2010 se détaillent ainsi :

Note 4.1. Données par action

Désignation	31/03/2010	31/03/2009
Revenus des placements	0,969	0,854
Charges de gestion des placements	- 0,157	- 0,160
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,812	0,694
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,039	- 0,049
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,773	0,645
Régularisation du résultat d'exploitation	0,122	0,080
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,895	0,724
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,006	0,003
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,027	0,279
Frais de négociation	- 0,002	- 0,008
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	0,031	0,274
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,804	0,919
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	0,031	0,274
Régularisation du résultat non distribuable	0,186	0,112
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,217	0,387
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	105,504	102,395

Note 4.2.2. Ratios de gestion des placements

Désignation	31/03/2010	31/03/2009
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,0418%	0,1789%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,0104%	0,0549%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	0,2381%	0,8101%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI" , Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.